

Arrondissement de  
MONTLUÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-trois, le 18 novembre, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 10 novembre 2023.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21  
Votants : 28

Date de l'affichage de la  
convocation :

10 novembre 2023

Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

21 novembre 2023

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mr LIMOGES..Mmes DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

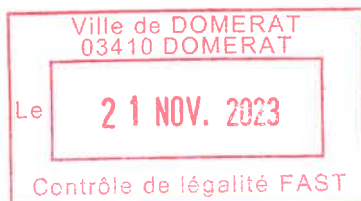
Absent : Mr DELEAU

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr HAMELIN à Mme FAUCHARD, Mr MALBET à Mr LIMOGES, Mme BRUNET à Mme COULANGEON, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme AURAT à Mme CHIROL.

**OBJET** : Détermination  
des zones d'accélération  
pour l'implantation  
d'installations de  
production d'énergies  
renouvelables prévues  
par la loi du 10 mars  
2023.

231118-12



Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2023 est approuvé (date de publication : 21 novembre 2023).

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables demande aux communes de recenser les zones d'accélération pour l'implantation d'énergies renouvelables,

Pour sa part, Montluçon communauté s'est engagée fin 2021, avec ses communes membres, dans une démarche de développement durable avec l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et l'inscription dans la dynamique « Territoire à Energie positive » (TEPOS). L'atteinte des objectifs du PCAET nécessite un développement des énergies renouvelables en lien avec les documents de planification.

En effet, l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable ne doit pas se faire au détriment d'autres enjeux d'importance pour le territoire tels que l'activité agricole, la préservation ou la mise en valeur de la qualité paysagère du territoire et un cadre de vie préservé autour des zones d'habitat.

Montluçon communauté a élaboré, en concertation avec ses communes membres, un schéma de zonage adopté à l'unanimité lors du conseil communautaire du 26 septembre 2022, permettant un développement cohérent des projets de photovoltaïque au sol et d'éolien.

Les zones identifiées comme favorables dans ce schéma pourront accueillir des projets de façon préférentielle.

Pour la ville de Domérat, les zones d'accélération des énergies renouvelables suivantes sont proposées :

Zones d'accélération EnR identifiées	Section et numéros de parcelles (cadastre)	Superficie de la zone d'accélération	Explication du choix de la zone / Observations éventuelles
Zone 1	AI 95, 94, 93, 87, 86, 85, 84 (Zone sous SAFRAN)	6 ha	Proximité zone d'activité, zone à moindres enjeux
Zone 2	YW 109, 57 / ZY 199, 200 / ZD 001, 002, 003, 004, 011, 014 (Domérat Les Genêts – Réserve de chasse)	34,5 ha	Zone en déprise agricole de longue date et terres non déclarées à la PAC. Proximité avec le part photovoltaïque du SICTOM évitant un mitage du territoire. Avis favorable donné à ce projet par délibération du conseil communautaire du 16 janvier 2023
Zone 3	YM 006, 008, 112, 113, 159	4 ha	Carrière communale

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- Valider les zones d'accélération des énergies renouvelables ci-dessus mentionnées,
- D'autoriser madame le maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**FAIT** siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées et l'**AUTORISE** à signer tout document à intervenir.

 Pascale LESCURAT,  
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,  
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 21 novembre 2023